



SEANCE DU 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 3

L'an deux mille-vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 avril 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, chaque année, le montant des subventions allouées aux associations est voté dans le cadre de l'adoption du budget primitif, la liste des associations bénéficiaires figurant en annexe du document budgétaire.

Les demandes de subvention 2023 ont fait l'objet d'un examen particulier en concertation avec les associations.

Vu les différentes rencontres avec les représentants du tissu associatif ;

Vu la commission mixte « vie associative/culture/sociale/enfance jeunesse » du 21 mars 2023 et des « finances » du 5 avril 2023, il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

ENTRAID'ADDICT 64	160 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	100 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL BOUCAU	18 500 €

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Subventions
aux associations
2023**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

DON DU SANG BENEVOLES DE TARNOS	
ATHERBEA	
LES RESTAURANTS DU CŒUR DES LANDES	
SECOURS CATHOLIQUE PAYS BASQUE	100 €
SECOURS POPULAIRE	100 €
CIDFF	1 500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	500 €
LA CIMADE	200 €
BOUCAU TARNOS STADE	27 000 €
BOUCAU TENNIS CLUB	2 970 €
ECOLE DE RUGBY BOUCAU TARNOS	1 900 €
ESSOR BASQUE	2 000 €
ELAN BOUCALAIS	18 000 €
PETANQUE BOUCALAISE	200 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	900 €
SISCBT	10 166 €
ACI GASCONHA	100 €
ADCMR CAEM PYRENEES ATLANTIQUES	29 000 €
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	4 500 €
CERCLE DES AMIS DE L'ART	450 €
LA BOUCALAISE	2 500 €
ASSOCIATION ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES	100 €
ASSOCIATION JEUNES ADULTES HANDICAPES MOTEURS	200 €
PREVENTION ROUTIERE (INTERVENTION ECOLES)	450 €
VAL D'ADOUR MARITIME	150 €
AMICALE DE LA CALE SARRAUTE	280 €
CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU	180 000 €
S COMME CHAT	1 000 €
JOUR DE FETE	4 000 €
CAMINANTE (TRAIT D'UNION)	6 000 €
CLAVETTE ET Cie	6 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES CSF	300 €
ALLIANCE 64 JUSQU'AU BOUT DE LA VIE	200 €
AIC SAINT HUBERT COTE BASQUE	1 000 €
LE SECOND JEUDI	1 000 €
XORIAK	250 €
ADEPAPE 64	250 €
FACECO SEISME TURQUIE	1 000 €
TOTAL SUBVENTIONS 2023	326 989 €

Pour mémoire, les subventions allouées en 2022 se sont élevées à 526 428 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations comme présentés ci- dessus.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 à l'article à l'article 6574.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230414-03_13_04_2023-DE

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 14 avril 2023

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 064-216401406-20230414-03_13_04_2023-DE